

BULLETIN MUNICIPAL

N°25 - 2020







Le Conseil Municipal et les agents municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.



Naissances

Maël, Lény, Romain FICHOT	le 16 janvier 2019 à Gien
Maël, Louis, Camille BADER	le 05 mars 2019 à Orléans
Paul, Lionel, Jacques CHARTIER	le 21 mars 2019 à Orléans
Lilou, Catherine, Claudine VERIEN MARCHENAY	le 13 juin 2019 à Gien
Hugo, Jean, Xavier SIGMUND	le 09 juillet 2019 à Gien
Justine, Suzanne, Annick GAUTHIER	



Nathalie, Martine, Roselyne DUCARNE et Carlos, Antonio, LOURENÇO DE OLIVERA.....le 31 août 2019

Dora PRENCSOK et Julien, Antoine, Roger DEVIN......le 14 septembre 2019



Amanda FIGUEREDO et Anthony, Emmanuel, Lorian DUPLOUY.....le 10 aoû

Parrainages civils 🖺



Gabin, Paulo, Eric ROUSSET......le 23 mars 2019
Evan, Franck, Stéphane THIEBART.....le 11 mai 2019



Yvette, Lucette, Marguerite, BUZOT, veuve NICOLLE	le 24 décembre 2018 à Amilly
Anne-Marie, Joséphine JAOUEN, épouse GUILLOT	le 27 décembre 2018 à Amilly
Nicole BEENEN	le 31 décembre 2018 à Reims
Roger, Maurice, René REGNIER	le 02 février 2019 à Amilly.
Pierre, Eugène CLÉMENT	le 12 février 2019 à Lorris
Marie-Ange, Claire, Josette SEGARRA	le 26 février 2019 au Kremlin-Bicètre.
Gloria CUENCA NAVARRO, veuve TOMAS GONZALVO	le 28 février 2019 à Orléans.
Ginette, Raymonde, Marie, Louise BENABES, veuve JALLET	le 12 juillet 2019 à Amilly.

LE MOT DU CORRESPONDANT DÉFENSE

A 16 ans, n'oubliez pas de vous faire recenser!

Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes Français et ceux qui viennent d'acquérir la nationalité française.

Dans les trois mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire, présentez-vous en Mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille de vos parents.

Vous serez ensuite convoqué par le Centre du Service National pour effectuer votre journée défense et citoyenneté.

Une attestation de recensement vous sera délivrée. Elle vous sera nécessaire pour vous inscrire aux examens (BEP, Baccalauréat... Permis de conduire). Ce recensement sert de base à l'INSEE pour l'inscription des jeunes majeurs sur la liste électorale.

Bu

Le mot du Maire

Chers Nucériennes et Nucériens,

Lorsque vous allez lire ce bulletin municipal, nous nous tournerons vers 2020. L'équipe municipale avec sa disponibilité, a travaillé à sa réalisation pour vous informer au mieux de la vie communale. Ce document est ouvert à votre réflexion et je suis, comme l'ensemble du conseil, à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Distribué à chacun-e, il est un complément au site de la commune, régulièrement mis à jour (noyers.fr).



Depuis 2017, un nouveau territoire s'est mis en place avec la création de la nouvelle Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais. Cette dernière a pris des compétences importantes au niveau de la voirie, de l'urbanisme, de la jeunesse, de l'éclairage public et ses compétences sont appelées à se développer. La commune de Noyers reste vigilante à garder un service de proximité, même si cela s'avère difficile. Je profite de ce bulletin pour remercier le personnel communal qui répond à nos sollicitations et se rend toujours disponible.

2019 a connu des moments difficiles, des manifestations parmi lesquelles les valeurs de notre république se sont trouvées mises à mal. Dix-huit militaires sont morts pour la France dans le cadre des opérations extérieures (OPEX) pour défendre nos valeurs républicaines face à la fragilité de la paix.

2020 sera une année importante pour la vie de la commune, comme pour toutes les communes de France. Le 15 et 22 Mars, vous êtes amenés à renouveler le conseil municipal de Noyers. Concernant les modalités de vote, à ce jour, il n'y a pas de changement notoire. Toutefois, je vous rappelle que vous pouvez voter uniquement pour une personne ayant fait acte de candidature déclarée à la préfecture.

Voter est un acte de citoyenneté, c'est aussi être acteur-trice de notre devenir et protéger nos libertés de penser, de s'exprimer, de créer, d'animer et de vivre ensemble.

Pour ma part, comme vous le savez déjà, je ne sollicite pas un renouvèlement de mandat. Je suis conscient qu'il y aura toujours des objectifs pour la commune, des projets à poursuivre et à faire aboutir, mais il faut savoir passer la main et faire confiance aux conseillers-ères qui ont démontré leur investissement jusqu'à la fin de ce mandat. Ils-elles souhaitent s'associer à de nouveaux Nucériens prêts à s'engager dans une action citoyenne.

J'invite chaque citoyen-ne à s'interroger sur son action comme son implication sur la commune, pour son environnement et le bien vivre ensemble.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier tous celles et ceux avec qui j'ai partagé cette belle expérience, ce partenariat durant ces cinq mandats d'élu municipal depuis 1989.

Je souhaite une excellente réussite à la prochaine équipe.



Permettez-moi de vous présenter au nom de toute l'équipe municipale et du personnel communal tous mes vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année.

Xavier Relave, Le Maire.





Commissions municipales et délégations

COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SOCIALES	
Élus	Non élus
Monique LEGRAS	Danièle BUIZARD
Angélique BEAUDOIN	Sabrina BOURILLON
Paula COUTELLIER	Jean-Pierre NICOLLE
Annette LELOUP	Chantal THOREAU

COMMISSION DES FINANCES	
Marie-Annick MARCEAUX	
Angélique BEAUDOIN	
Monique BILLAUD	
Danièle GARAVOGLIA	
24.110.10 07.11 (1.002.11)	

COMMISSION TRAVAUX ET ASSAINISSEMENT
Marie-Annick MARCEAUX
Angélique BEAUDOIN
Cédric COUDRÉ
Amaury DAVID
Patrick FAUVELLE
Jacques FOUCHER
Danièle GARAVOGLIA

COMMISSION URBANISME
Marie-Annick MARCEAUX
Angélique BEAUDOIN
Danièle GARAVOGLIA

COMMISSION APPEL D'OFFRES	
Titulaires	Suppléants
Marie-Annick MARCEAUX	Patrick FAUVELLE
Cédric COUDRÉ	Jacques FOUCHER

COMMISSION COMMUNICATION, INFORMATION,	
CULTURE, ÉVÈNEMENTIEL	
Marie-Annick MARCEA	UX
Angélique BEAUDOIN	I
Danièle GARAVOGLIA	4
Monique LEGRAS	
Annette LELOUP	
·	

COMMISSION ÉCOLE ET JEUNESSE	
Monique LEGRAS	
Cédric COUDRÉ	
Danièle GARAVOGLIA	
Annette LELOUP	

Maire: Xavier RELAVE.

Monsieur le Maire est Président de chaque commission.

1er adjoint : Marie-Annick MARCEAUX

Finances, Urbanisme, Communication-Information-Culture, Évènementiel, Relations avec les associations.

2^{ème} **adjoint : Monique LEGRAS** Affaires Sociales, Écoles.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Monique LEGRAS
Cédric COUDRÉ
Danièle GARAVOGLIA
Annette LELOUP

COMMISSION CONTRÔLE ÉLECTORAL	
Titulaire	Suppléante
Cédric COUDRÉ	Annette LELOUP

DELÉGUÉS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	
Titulaire	Suppléante
Xavier RELAVE	Marie-Annick MARCEAUX

DÉLÉGUÉES A.D.A.P.A.		
Titulaire	Suppléante	
Marie-Annick MARCEAUX	Annette LELOUP	

DÉLÉGUÉS SYNDICAT DES EAUX DE LORRIS			
Titulaires		Suppléant	
Marie-Annick MARCEAUX		Patrick FAUVELLE	
Annette LELOUP			

DÉLÉGUÉS SYNDICAT DES EAUX D'OUSSOY			
Titulaires	Suppléant		
Marie-Annick MARCEAUX	Patrick FAUVELLE		
Monique LEGRAS			

DÉLÉGUÉS ÉPAGE DU BASSIN DU LOING		
Titulaire	Suppléant	
Marie-Annick MARCEAUX	Jacques FOUCHER	

DÉLÉGUÉ CORRESPONDANT DÉFENSE Cédric COUDRÉ

DÉLÉGUÉS FOURRIÈRE ANIMALE

Nommés par la Communauté de Communes

DÉLÉGUÉS SITCOM

Nommés par la Communauté de Communes

PETR DU MONTARGOIS-EN-GÂTINAIS

Nommés par la Communauté de Communes





Informations pratiques

Adresse de la mairie: 9, rue de la Mairie, 45260 NOYERS

Numéro de téléphone: 02.38.92.40.72 La mairie est fermée le mercredi après-midi.

Adresse mail: noyers.mairie@orange.fr

Horaire d'ouverture au public :

le mardi de 16h à 19h, le mercredi de 9h à 11h30, le vendredi de 16h à 17h30.

Monsieur le Maire assure sa permanence le mardi de 16h30 à 18h et reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat, au numéro de téléphone ci-dessus.

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre également auprès du secrétariat.

Nombre d'habitants : 773 Liste électorale au 2 décembre 2019 : 555 inscrits.

Date limite pour les inscriptions sur les listes électorales pour les élections municipales : 7 février 2020.

Si vous venez de vous installer à Noyers ou si vous quittez définitivement la commune, il vous appartient de contacter les services de la mairie. Nous pourrons ainsi vous renseigner sur les démarches à accomplir. (Liste électorale, Sictom, Service des eaux etc.)

Site internet de la commune : www.noyers.fr

Vous y trouverez les renseignements concernant la mairie, les numéros de téléphone utiles, les informations pour vous et votre famille, les informations sur la vie de la commune, etc. ainsi que les demandes de subvention pour les associations et le règlement relatif à la location de la salle Florimond Raffard et ses annexes qui sont téléchargeables.

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité en mairie ainsi que sur le site internet de la commune et sont affichés sur les panneaux municipaux.

Tarifs de location de la salle Florimond Raffard et de la salle annexe.

Pour les demandes de réservation de salle, il convient de s'adresser en mairie.

TARIFS 2020	SEMAINE		WEEK-END			
inf. 8	Grande Salle sans Office	Grande Salle avec Office	Salle annexe	Grande Salle sans Office	Grande Salle avec Office	Salle annexe
Résidents de Noyers Chauffage (1er et 4e trimestre)	90 € 25 €	120 € 25 €	45 € 25 €	180 € 45 €	245 € 45 €	100 € 35 €
Résidents hors commune Chauffage (1er et 4e trimestre)	170 € 25 €	220 € 25 €	120 € 25 €	350 € 45 €	450 € 45 €	200 € 35 €
Caution	1000 €	1000 €	300 €	1000 €	1000 €	300 €
Option estrade	100 €	100 €	-	100 €	100 €	-



Les agents communaux



Les secrétaires, Claudette Poiron et Séverine Aubry.

Séverine Aubry vient d'être recrutée pour un poste de stagiaire à temps partiel. Elle est présente à la mairie une journée et demie par semaine.



Dominique Morlet, chargée de l'entretien des locaux.



Les agents techniques : Christophe Vani et Arnault Jossin.

Parmi les tâches qui incombent aux agents techniques, celle de l'amélioration de notre cadre de vie et l'embellissement de notre commune leur tient particulièrement à cœur.



La commune prend en charge le temps partiel de la personne qui assure l'accompagnement scolaire.

Des bus du réseau Rémi circulent en période scolaire pour assurer le transport des enfants vers les écoles et le Collège de Lorris ainsi que vers le lycée de Montargis. Pour bénéficier de ce service les parents doivent obligatoirement inscrire leurs enfants à partir du 1er juin jusqu'à mi-juillet environ auprès de l'organisme (site internet : www.remi-centrevaldeloire.fr). La commune de Noyers prend en charge le temps partiel d'une personne chargée d'accompagner les enfants du groupe scolaire Marc O'Neil.



Esseline Arimiaware



Les formalités administratives

LES CARTES GRISES

(ou CERTIFICAT D'IMMATRICULATION):

Les demandes liées au certificat d'immatriculation se font désormais par Internet à l'adresse suivante : https://immatriculation.ants.fr

LES CARTES D'IDENTITE:

Vous pouvez choisir de remplir en ligne une prédemande de CNI (Carte Nationale d'Identité) avant de vous rendre en mairie, ce qui vous dispensera de remplir le formulaire au guichet. Pour remplir la prédemande de carte d'identité, vous devez créer un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) avant de compléter le document.

Vous devrez ensuite vous rendre en mairie dans une des communes du Loiret retenues pour l'implantation d'enregistrement des demandes de pièce d'identité et présenter votre numéro de pré-demande. La plus proche est Bellegarde.

Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives. Il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable.

LE PERMIS DE CONDUIRE :

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Il vous suffit de rassembler les pièces justificatives, d'une photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, (repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS », de vous rendre sur le site :

https:///permisdeconduire.ants.gouv.fr et de créer un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».

LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (Pacs):

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité est transféré soit à l'officier de l'état civil de la mairie de la résidence, soit à un notaire. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Stéphanie POMMIER vous accueille 60 1 monture Lauréat 2 verres traités anti-rayures et avor vure avec verres progressiés à votre vue 10ffre permanente. Non comulable avec d'autres promotions en cours. Voir conditions chez votre opticien. LORRIS OPTIQUE 12, place du Martroi - LORRIS 02 38 92 44 50 - lorris.optique@orange.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE:

Les dossiers de déclaration de travaux et de demande de permis de construire sont à déposer, **complets, en mairie**. Ils seront ensuite transmis pour instruction à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais à Lorris.

Avant de constituer votre dossier, vous pouvez consulter le service instructeur à la Communauté de Commune Canaux et Forêts en Gâtinais (https://www.comcomcfg.fr) et télécharger les documents qui vous seront nécessaires.

LE RÉPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU):

Le répertoire électoral unique est un répertoire des électeurs en vigueur depuis janvier 2019. Il permet de garantir :

- l'unicité des inscriptions;
- d'alléger la charge de travail des services municipaux grâce aux inscriptions et radiations opérées d'office (jeunes majeurs, naturalisations, décès, perte de capacité électorale, inscriptions dans une autre commune :
- de s'inscrire au plus près de la date du scrutin (jusqu'au 6ème vendredi précédent l'élection). Pour les élections municipales 2020, la date limite est fixée au vendredi 7 février 2020.
- de s'inscrire en ligne ;
- de vérifier sa situation électorale (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE).

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française. Les services de la mairie se tiennent à votre disposition pour vous renseigner si vous constatez que votre état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur.



La vie sociale

LE SERVICE MINIBUS

Le jeudi matin le minibus est réservé pour le transport des habitants du canton en direction du marché de Lorris. Un circuit est effectué entre plusieurs communes, les demandes doivent être faites le mardi pour le jeudi.

Pour avoir droit à ce service, trois conditions doivent être remplies : être seul, sans moyens de transport, ni liens familiaux. Il suffit alors de s'inscrire auprès de la mairie de son lieu de résidence.

ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM à Lorris (Tél 02.38.92.64.11) vous fournira la liste des assistantes maternelles.

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE **BELLEGARDE (MSAP) 4 avenue de la Quiétude**

La Maison de Services au Public est un lieu dans lequel les usagers peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Retraite, Emploi, Logement et Énergie, Accès au Droit (vos droits dans vos litiges de la vie quotidienne) obtention des cartes grises et permis de conduire.

LA VIE SCOLAIRE

L'école est le lieu d'acquisition du savoir, l'école se doit d'être ouverte sur le monde qui l'entoure. Les personnes responsables doivent y faire inscrire les enfants dont elles ont la garde.

L'ouverture de l'école sur son environnement passe ainsi par l'organisation de sorties scolaires, dont la mise en œuvre (encadrement, surveillance, transport) fait l'objet d'une règlementation stricte et précise.

Une participation financière peut être demandée aux parents d'élèves pour des activités facultatives proposées par l'école : sorties scolaires.

Aucun élève ne doit être écarté pour des raisons financières. En cas de difficultés, des solutions sont à rechercher auprès de la municipalité, de la coopérative scolaire, d'associations agréées complémentaires de l'école.

Lors de la dernière rentrée scolaire, Monsieur Thierry Plat a pris la direction de l'école élémentaire, succédant ainsi à M^{me} Annabelle Poiget. Le groupe scolaire Marc O'Neill accueillait 61 enfants de Noyers en septembre 2019: 38 à l'école élémentaire et 13 à l'école maternelle dirigée, elle, par Mme Isabelle Provost.

L'école élémentaire de Lorris projette d'organiser dans le courant de cette année scolaire une classe découverte de 6 jours à Crocq dans la Creuse. Trois classes seraient concernées (CM1, CM1/CM2 et CM2). Comme ce fut le cas pour la classe découverte de mars 2019, (voyage à Pénestin dans le Morbihan) la municipalité de Noyers participera financièrement à cette classe découverte et versera 200 euros par enfant domicilié à Noyers et partant (délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2019).

Pour ce qui est des charges de fonctionnement scolaire, elles sont réparties entre les municipalités de Lorris et de Noyers au prorata du nombre d'enfants scolarisés pour chacune d'entre elles. Pour l'année scolaire 2018-2019 ces charges pour 58 élèves résidant à Novers et scolarisés à Lorris sur un effectif de 329 se sont élevées à 111 372,45 €.









06 13 67 64 85 Rue Verte - 45260 Vieilles Maisons





Ouvert aux Particuliers et Professionnels du lundi matin au samedi soir

ZA Les Dentelles 45260 LORRIS

Tél. 02 38 92 42 14 Fax 02 38 94 86 61



GARAGE DU MAIL

AGENT PEUGEOT

Vente VN - VO

4, faubourg de Bellegarde 45260 Lorris - France Tél +33 (0)2 38 92 40 53 Fax +33 (0)2 38 92 98 33

www.peugeot.com



Des associations à votre service

SOLIDARITE EMPLOI GATINAIS, De l'emploi au niveau local!

Depuis presque 30 ans l'association SEG est implantée sur les territoires ruraux de l'est du département pour



répondre aux demandes de ses diverses clients et favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

SEG met à disposition des salariés auprès des collectivités et des associations pour l'entretien des locaux, des espaces verts, de la manutention, pour des remplacements en restauration scolaire, en garderie ou du personnel de service.

SEG accompagne les entreprises dans le cadre de remplacements ponctuels, surcroît d'activité, période d'essai avant recrutement, ou pour répondre à des clauses d'insertion.

SEG intervient chez les particuliers pour toutes prestations d'entretien de la maison et du jardin, avec possibilité de réduction fiscale. (Nous contacter pour plus d'information à ce sujet). Si vous avez d'autres besoins que ce soit lors d'une réception, d'un déménagement, de petits travaux de bricolage, de rangement, etc., n'hésitez pas à contacter SEG qui saura répondre à votre demande.

Les points forts de SEG:

SOUPLESSE (pas de contrainte de durée), REACTIVITE (réponse adaptée sous 24 h), SIMPLICITE (aucune démarche administrative).

Depuis décembre 2016 SEG a obtenu la certification CEDRE ISO 9001 qui atteste d'une recherche d'amélioration continue de notre travail. La satisfaction des clients et des salariés est notre priorité.

Contact:

SEG 7 route de la forêt 45260 Lorris - 02.38.94.84.57 Mail: asso-seg@wanadoo.fr - site: www.seg45.fr



Adapa du Pays de LORRIS



Tél 02 38 94 83 49

extrait d'un texte écrit par Jacques HEBERT, Président de l'ADAPA du Pays de Lorris.

Notre Association couvre le Pays de Lorris et vous permet de vivre chez vous en ayant à vos côtés une personne qui vous aide dans votre vie quotidienne, de façon permanente ou ponctuelle à :

- à effectuer l'entretien courant de votre maison (entretien du logement, des vêtements, du linge),
- à la réalisation de vos achats alimentaires,
- à la préparation et à la prise de vos repas,
- et assure le portage de repas élaborés par la maison de retraite de Sully-sur-Loire par véhicule réfrigéré.

L'ADAPA peut également

- · vous accompagner dans vos sorties, promenades (à pied ou en voiture) ou visites médicales,
- vous assister dans vos démarches administratives simples et dans vos démarches pour bénéficier du dispositif SORTIR PLUS (dispositif mis à la disposition des personnes âgées de 80 ans et plus par des caisses de retraite complémentaire pour les accompagner à pied ou en voiture.

Le Conseil Départemental du Loiret, après avoir confirmé que le fonctionnement de notre association est globalement conforme aux dispositions réglementaires, a renouvelé notre autorisation pour une durée de 15 ans.

Nous avons signé une convention avec les caisses de retraite (La CARSAT, la MSA, le RSI, la CNRACL, la Mutualité Fonction Publique ainsi que la CMCAS (EDF)... et avons un partenariat avec le SSIAD des 4 cantons (Beaune, Bellegarde, Lorris et Puiseaux), Service de Soins Infirmiers à Domicile, aidessoignantes et SEG.

Nous avons également un référencement auprès d'une dizaine de mutuelles.

Notre Association est agréée par le Préfet du Loiret jusqu'au 22/11/2022 ce qui vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 50% sur les sommes restées à votre charge.

Pour maintenir son rôle au service de la population dépendante, l'Association est l'employeur Intervenantes à domicile qualifiées ou en cours de formation.

Recrutement

Chaque année nous recrutons des aides à domicile en CDD et/ou en CDI. Travailler au sein d'une association d'aide à domicile, c'est donner un sens à sa vie professionnelle, c'est se sentir utile auprès des personnes chez qui vous intervenez, c'est travailler pour une structure qui met l'humain au centre de son action.

Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Sur demande de la Préfecture nous avons réalisé un plan communal de sauvegarde qui a pour objectif d'apporter une protection et une aide à la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population. C'est un outil réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du maire pour planifier les actions et la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels ou accidentels avant que la préfecture ne prenne le relais.

Le projet vient d'être finalisé et envoyé à la Préfecture.

Ce plan permet de recenser les moyens humains et matériels pour établir une logistique qui fera face à chaque type de catastrophes (risques naturels et climatiques, inondations, glissements de terrain, séisme, canicule, tempête, orages, neige, verglas, accident industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses sur la D961, canalisation du gaz et réseau d'eau potable).

Le plan communal de sauvegarde est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel. Il est révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques. Dans tous les cas, le délai de révision ne peut excéder cinq ans. Ce plan est uniquement consultable en mairie.



Exemple des conséquences des intempéries. Cette photo a été prise en juin 2013. Depuis la commune a effectué des travaux afin d'éviter ce type d'évènement, comme le préconise le PCS.

À chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, l'équipe municipale assurera au mieux ses responsabilités d'aide et secours aux habitants de la commune. Naturellement cela n'exclut en rien l'élan spontané et solidaire entre voisins qui s'instaure lors de ce type d'évènement.

En ce qui concerne le danger nucléaire, vous avez reçu des documents et un courrier vous permettant de retirer gratuitement des comprimés d'iode en pharmacie en présentant votre bon de retrait.

Si vous n'avez pas reçu ce bon de retrait, il vous suffit de vous rendre à la pharmacie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Attention : La prise des comprimés est subordonnée à un signal émanant du Préfet.

Un petit fascicule, le DICRIM (dossier d'informations sur les risques majeurs) se rapportant à Noyers est consultable en mairie et est joint au présent bulletin.







Octobre 2019

Communication of Communication Communication of Frontier on Coptinging

Un diagnostic transversal et partagé

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

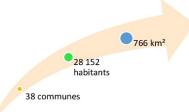
Valant Programme Local de l'Habitat

La première phase de travail de diagnostic s'est close au mois de janvier 2019. Elle a permis de dégager, à la suite de nombreuses réunions d'échanges, les principaux enjeux du territoire de la 3CFG qui s'organisent autour de 3 axes principaux.



Créer une identité partagée dans l'aire d'influence Montargoise

Cet axe traite du positionnement de la Communauté de Communes dans le contexte élargi de l'agglomération Montargoise notamment, de la politique d'accueil résidentiel et des dynamiques économiques :



- Un équilibre économique à redéfinir dans un environnement concurrentiel.
- Des relations domicile-travail au cœur de l'attractivité économique.
- Une bonne desserte routière Nord-Sud principalement tournée vers Montargis.
- Des dynamiques démographiques et résidentielles qui témoignent d'un besoin de renouveau.
- Un cadre naturel riche et des enjeux environnementaux sensibles.



2. Maintenir les équilibres et spécificités des bassins de vie existants

Le projet de territoire porté par le PLUi-H doit tenir compte des spécificités de chaque bassin de vie et les valoriser pour préserver la qualité de vie des habitants et renforcer les complémentarités entre les parties du territoire intercommunal :

- Une structuration cohérente et équilibrée du territoire à préserver.
- Un nécessaire renouvellement de l'attractivité du territoire.
- Le paysage, une composante identitaire forte mais insuffisamment



FORTE CONCURRENCE
ENTRE LES COMMERCES DE
PROXIMITE ET LES
GRANDES SURFACES



3. Relever des défis communs : porter des ambitions transversales pour l'ensemble de la Communauté de Communes

Cet axe souligne le rôle de la Communauté de Communes dans le réinvestissement de l'habitat ancien, la mise en œuvre de solutions en matière de mobilités, la valorisation du patrimoine et le développement du tourisme :

- Des équilibres socio-économiques à préserver.
- L'enjeu d'une diversification de l'habitat pour répondre aux différentes trajectoires de vie.
- De nouvelles mobilités à inventer.
- Valoriser le patrimoine local et développer le tourisme.

Planning

Fin 2019/début 2020: Débat au sein des 38 conseils municipaux et du conseil communautaire sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, lieu d'expression du projet politique.

- Début 2020 : Organisation d'une réunion publique sur la phase diagnostic/PADD.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PLUIH: www.comcomccfg.fr rubrique « le Territoire » ou 02.38.90.14.00

Pour votre information, dans le cadre de la mise en place du PLUiH à l'échelle de notre territoire intercommunal, une réunion publique sera organisée <u>le Mercredi 22 janvier 2020 à 19h au Centre Culturel du Martroi de Lorris.</u>

La commune travaille sur le PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal-. Le conseil municipal du 22 novembre 2019 a débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les travaux

Les travaux réalisés en 2019 ou ceux en cours de réalisation :



- Insonorisation de la salle annexe et rénovation de l'éclairage. Ces travaux dont le coût s'est élevé à 6 729,29 € TTC ont bénéficié d'une aide financière de la part de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais de 2 803,87 € (fonds de concours),
- Création et mise en réseau d'un deuxième poste de secrétariat à la mairie,
- Changement des deux fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie (façade),
- Réparation de la ventilation de la salle Raffard et d'un des réfrigérateurs,
- Réparation des sanitaires du nouveau cimetière à la suite des incivilités commises (coût de ces travaux : 1 874,59 € TTC qui seront remboursés par l'assurance sous déduction d'une franchise de 298,35 €,
- Rénovation du Monument aux Morts (nettoyage et peinture).

Les travaux à l'étude :

- Transformation du logement au 1er étage de la mairie.
 À la suite du départ du locataire, ce logement va être transformé en salle de réunion et salle d'archives.
 Une subvention à hauteur de 50 % est demandée au Département (devis initial : 10.117,93 € HT),
- Chemin de l'Écluse : De nouveaux devis ont été demandés et sont à l'étude. Une subvention de 13.475 € a déjà été accordée par la Préfecture du Loiret sous réserve que ces travaux soient réalisés avant le mois d'octobre 2020,
- Restauration de l'église. Ces travaux pourraient être répartis en 5 tranches et échelonnés sur 5 ans. Le montant de la première tranche s'élève à 240 000 € HT et est subventionnable. La commune constitue les dossiers de demande de subvention auprès de l'État, de la Région et du Département. La Fondation du Patrimoine et La Sauvegarde de l'Art Français seront également sollicitées. Les travaux ne seront entrepris que si les subventions demandées sont accordées.

Eau et assainissement

La distribution de l'eau potable à Noyers est gérée par deux syndicats :

- le SMAEP (Syndicat des Eaux de la Région d'Oussoy) pour le quartier de La Borde.
- le SIAEP LORRIS (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Lorris et sa région) pour le reste de la commune.

L'assainissement collectif est géré par la commune (sauf pour le quartier de La Montagne qui est raccordé au réseau de Lorris et géré par Véolia).

Si votre habitation est concernée par l'assainissement collectif, sauf pour le quartier de La Montagne, vous recevez chaque année deux factures :

- Une première facture pour votre consommation d'eau qui vous est adressée par votre syndicat de fourniture d'eau et qui comprend l'abonnement et les m3 consommés,
- Une seconde facture relative à l'assainissement établie par la commune mais que vous recevez par l'intermédiaire du Trésor Public qui comprend une part fixe forfaitaire et une part liée à la consommation d'eau. Ces factures d'assainissement sont établies un an après celles relatives à la consommation d'eau. (Exemple: en 2019, vous avez reçu une facture pour la consommation d'eau pour la période du 1er mai 2018 au 30 avril 2019 et une facture concernant l'assainissement sur la période du 1er mai 2017 au 30 avril 2018).

Concernant le quartier de La Montagne, une seule facture est adressée par Véolia. Elle correspond à la distribution de l'eau et à l'assainissement.

Pour tout litige lié à la consommation d'eau, vous devez vous adresser au syndicat concerné.

Le budget annexe de l'assainissement (géré par la commune) est financé par les utilisateurs. Les recettes de ce budget proviennent des montants payés par les Nucériens assujettis à l'assainissement collectif en fonction des m3 d'eau consommés et des taxes de raccordement que payent les propriétaires des nouvelles constructions raccordées. N'oubliez pas d'informer la mairie et le syndicat des eaux si vous venez de vous installer à Noyers, ou bien si vous en partez définitivement.

Il est rappelé que les compteurs d'eau doivent être protégés contre le gel. Les regards dans lesquels ils sont posés ne doivent pas être inondés ou encombrés de racines d'arbres. Il vous incombe de veiller au bon état de votre installation.



Environnement

Les déchets verts :

Il existe des moyens qui permettent de respecter notre environnement : le compostage, le broyage, le paillage, la déchèterie. La mairie est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de citoyens responsables et soucieux de votre environnement.

Participez à la qualité de l'air et la protection de l'environnement.

Un arrêté préfectoral du Loiret en date du 09 juin 2017 réglemente le brûlage à l'air libre des déchets vert et les feux de plein air. Tout contrevenant est passible d'une sanction pénale (document consultable sur le site de la Préfecture et de la commune).

Entretien des haies, des bois et respect des limites de propriétés :

Par l'intermédiaire de ce bulletin, nous souhaitons vous rappeler quelques points concernant les règles et les devoirs des propriétaires au niveau de l'entretien des haies, branches, bois et respect des limites de propriétés afin de permettre à tout un chacun de pérenniser le « Bien vivre ensemble ».

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir ses haies qui ne doivent pas déborder chez son voisin et gêner la signalisation de la route.

La charge et l'entretien des haies longeant les voies départementales et/ou communales incombent aux riverains (article D162-24 du code rural) :

les branchages et feuillages ne doivent pas gêner le passage ni la visibilité et doivent se situer au maximum à l'aplomb des voies de circulation. A défaut, le maire pourrait, après mise en demeure sans résultat, faire procéder à l'exécution des travaux d'élagage afin de garantir la sûreté et la commodité de passage et mettre à la charge des propriétaires négligents les frais afférents aux opérations.

Concernant le voisinage, les haies doivent être élaguées en application de l'article 673 du code civil et si la haie est mitoyenne, l'entretien se fait à frais communs. Selon l'article 671 du code civil, les plantations doivent se faire à 2 m de la limite de propriété si la hauteur est supérieure à 2 m et 0.50 m si la hauteur est inférieure à 2m.

Au niveau de l'entretien de propriétés et/ou de l'exploitation de parcelles, il est important de respecter le bornage existant en veillant à bien respecter les limites afin de ne pas empiéter ni sur les propriétés voisines ni sur les fossés communaux ou départementaux. Par ailleurs, il est rappelé que l'entretien des busages des entrées incombe à chaque propriétaire.

Pour les riverains des rivières, si vous avez des interrogations concernant vos droits et devoirs, des fascicules réalisés en partenariat entre le SIVLO et la chambre d'agriculture du Loiret sont à votre disposition en mairie afin de répondre à vos questions éventuelles. Nous vous remercions de respecter les règles mentionnées ci-dessus et n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie pour tout renseignement complémentaire.









Vie quotidienne Quelques conseils

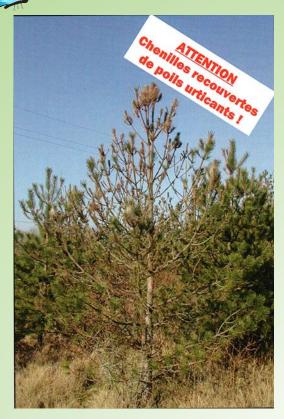


Vous pouvez vous procurer des détecteurs de monoxyde de carbone dans les magasins spécialisés.

Si vous pensez être en présence d'un nid de frelons asiatiques, (vérification par une personne compétente) prévenez la mairie qui vous communiquera les coordonnées des professionnels habilités à intervenir.

Pour votre sécurité et pour éviter les risques de recolonisation, ne détruisez pas un nid vous-même !!!





Chez l'homme, les affections dues aux poils urticants, peuvent se manifester de diverses manières : dans les yeux (paupières enflées et rouges), sur la peau (plaques rouges accompagnées de démangeaisons ou de brûlure), dans les bronches (principalement chez les personnes présentant des difficultés respiratoires). En cas de troubles dus au contact avec la chenille, il faut consulter rapidement un médecin.







Cyclo club Noyers



2019, UNE ANNÉE TRÈS RICHE POUR LE CYCLO CLUB NOYERS

- En Avril, participation à « Pâques en Périgord » à Bergerac,
- Fin Juillet Le Cyclo Club portait ses couleurs au musée « Notre dame des Cyclistes » à Labastide D'Armagnac dans les Landes,
- Début Août, participation à la semaine fédérale à Cognac,
- Le 29 Septembre, organisation de la première « Randonnée des Moulins » (route & marche),
- Le 26 Octobre, organisation de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Cyclotourisme
- Participation aux 6 Challenges du Centre : Orléans La Source, Ste Solange (18), St George sur Eure (28), La Châtre (36), Descartes (37) et Contres (41)
- Le 07 Décembre, Assemblée Générale du club















PAGE PATRIMOINE

Les moulins de Noyers

LES MOULINS A EAU

5 moulins à eau sont répertoriés avec certitude à Noyers, tout au long du ru de La Poterie, ils ser-vaient à moudre le grain, ce sont de l'amont vers

- le moulin de Bignot
- Le moulin de Glatigny
- le moulin de Pisserot
- le moulin de Grimaud
 - le petit moulin

Ces 5 moulins ont donné leur nom à des lieuxdits encore existants à ce jour. Ils sont égale-ment présents sur les cartes IGN.

A ce jour nous n'avons pas d'écrit sur leur fin d'activité et encore moins pas d'ecrit sur leur lin d'activité et encore moins sur leur époque de construction, néanmoins nous savons qu'ils étaient présents à l'époque du cadastre « Napoléonien » réalisé pour Noyers en 1811, ainsi que sur la carte de Cassini établie entre 1756 et 1815

Légende moulin à eau carte Cassini





Le Moulin de Bignot

En 1886, il existait environ 1000 moulins dans le Loiret (à vent et à eau)



Carte de Cassini

LES MOULINS A VENT

Un moulin à vent est répertorié avec certitude à Noyers, installé à Pisserot, proche du ru de La Poterie, il servait à moudre le grain.

Ce moulin existait à l'époque de la réalisation du cadastre dit « Napoléonien » pour Noyers en 1811, il a même été représenté par un dessin spécifique.

Une carte postale le représente également

Un autre moulin à vent aurait existé à Noyers, d'après les souvenirs d'anciens Nucériens. Il au-rait été construit dans la zone la plus élevée de Noyers, aux alentours de Montplaisir— Gravelines—les Ouches— le Cormier

A ce jour, seul un élément vient appuyer cette thèse, il s'agit de la carte de Cassini, établie entre 1756 et 1815, qui représente le dessin d'un moulin à vent en bois (d'après la légende de la carte de Cassini), mais la position n'est pas clairement indiquée, d'autant que cette carte a la réputation de ne pas être très précise. Nous cherchons actuellement d'autres éléments pour confirmer cette thèse



Légende moulin à vent en bois carte Cassini



LE PETIT MOULIN MOULIN BIGNOT **MOULINS PISSEROT** MOULIN GLATIGNY **MOULIN GRIMAUD**

Les moulins à eau et à vent sur le cadastre Napoléonien de 1811



PHOTOS du MOULIN de GLATIGNY

RÉALISÉ PAR APN (ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE DE NOYERS)

Source des documentations:

Archives Départementales du Loiret (Cadastre Napoléon) Carte de Cassini Géoportail (IGN)

Photos du moulin de Glatigny fournies ou prises avec l'accord du propriétaire 2017



APN (Association pour le Patrimoine de Noyers)

En début d'année 2019, une partie de l'équipe dirigeante a été renouvelée, les membres actuels du Conseil d'Administration sont les suivants :

Richard Marceaux (Président), Claudine Dreyer (Trésorière), Marie-Emmanuelle Vautier, Jacques Baby,

Jean-Claude Baby et Jean-Pierre Nicolle (Membres).



À la fin du mois d'avril, APN était invitée au premier forum des associations du Loiret qui avait pour thème « Agir pour le Patrimoine Rural ». Nous avons tenu un stand au château de Chamerolles, pendant un weekend, ce qui nous a permis de nouer quelques contacts auprès d'autres associations présentes qui œuvrent à la restauration du Patrimoine.

Dans le même temps l'association a renouvelé ses engagements auprès de la municipalité par la reconduction de la convention d'objectifs initiée dès 2015.

La restauration des bancs de l'église est terminée, il y a maintenant 24 bancs dont 20 fabriqués à l'identique et 4 anciens restaurés à la demande du Conservateur des Monuments Historiques. La dépense de 2262 € a été couverte par la Commune (600 €), la Fondation Patrimoine (662 €) et un fond spécial (FDVA) accordé aux associations innovantes du Loiret (1000 €).

En juin, comme l'année dernière, APN a pris en charge la restauration (barbecue, frites, gâteaux, bière) lors de la Fête de la Musique organisée par la Municipalité.Plus de 100 personnes ont participé à cette soirée musicale avec karaoké.



Pendant l'été, APN a entrepris de restaurer les boiseries de l'église. La tribune. la chaire, le confessionnal et les portes vont être nettoyés, traités, protégés et les parties abimées seront réparées. Pour cela nous avons sollicité de nouveau le Conservateur des Monuments Historiques et nous avons lancé une deuxième souscription auprès de la Fondation du Patrimoine. attendant, le financement (environ 2500 €) est assuré par APN. L'équipe, composée d'une dizaine de bénévoles est déjà à l'ouvrage depuis plusieurs mois. Nous avons également, l'accord de la commune, entrepris de faire réaliser, dès la fin de cette année 2019, la remise aux normes de l'installation électrique de cet édifice pour un coût de 5500 €.



Après l'été, l'église est restée ouverte au public lors des Journées Patrimoine en septembre. Un concert a été donné en octobre lors duquel nous avons accueilli la chorale de Chantereine. Ces deux évènements étaient organisés au

profit de tous les travaux en cours. Les portes ouvertes ont accueilli environ 80 personnes et le concert plus de 100 personnes.

Nous avons également réalisé quelques travaux d'aménagement à l'extérieur de l'église et retiré une partie de l'enduit à l'intérieur avec l'accord de l'architecte en charge du diagnostic commandé par la commune en 2017. Ces travaux permettent d'amoindrir les effets de l'humidité sur les murs. En mai, quelques bénévoles ont restauré la fontaine située sur la Route du Haut au lieu-dit Le Tripot.



Grâce à l'implication de **DRAC** (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conservateur des **Monuments** Historiques, l'association a pu obtenir l'inscription à l'inventaire des Monuments Historiques du tableau du Reniement de St Pierre et des 2 cloches, ce qui s'ajoute à l'inscription des 2 retables inscrits depuis 1969. Un dossier est en cours d'instruction pour le chemin de croix.



Pour tous renseignements, veuillez contacter :

M. Marceaux 06 81 96 89 91 (mail apn45260gmail.com) ou M^{me} Dreyer 06 58 30 78 71

Club de l'amitié

Les membres du bureau

Rétrospective 2019



Assemblée Générale

Le 15 janvier 2019 : s'est tenue l'assemblée générale du Club. Lors du vote de constitution du bureau, deux nouvelles adhérentes sont venues étoffer notre effectif désormais au complet, qui est de onze membres. Il s'agit de Claudie LEURET et Martine SARAZIN. A l'issue de

l'assemblée générale, l'ensemble des convives présents ont partagé la galette des rois.

Couronnement à la galette



Sur la base des années précédentes nous avons organisé 4 repas, 2 concours de belote ainsi que 3 activités parallèles en liaison avec des sociétés promotionnelles : Proconfort et R et M France.

Revenons sur le détail de ces activités :



Concours de belote

- * 22 février 2019 : concours de belote habituel. Excellente fréquentation puisque nous avons eu 94 joueurs.
- *26 février 2019: choucroute fournie par l'établissement JAMET de LORRIS. 52 personnes étaient présentes et le service assuré par les membres du bureau.



À table pour la choucroute



* 26 mars 2019 : activité avec la société R et M France. Il nous a été proposé un déplacement en forêt de FONTAINEBLEAU, non loin du village de BARBIZON, où un petit déjeuner suivi d'une démonstration vente d'articles divers se sont tenus, dans un restaurant choisi par la société. A l'issue un repas a été servi et après être repartis en car nous avons été invités à une balade sur la Seine en bateau mouche.

Sortie transport en autocar

VOTRE AGENCE SITUÉE AU 35 GRANDE RUE 45260 LORRIS

du mardi au vendredi de 9h00 à 12h15 l'après-midi sur rendez-vous exclusivement le samedi de 9h00 à 12h15

≥ agence.lorris@groupama-pvl.fr

Q 02 38 92 49 40

Groupama Paris Val de Loire - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 place de Budapest - CS 92/59 - 75/56 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuel - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Agence Marcel - 10/2018.





* 4 juin 2019 : repas de printemps. Ce repas était conçu par le bureau du Club autour d'un plat principal préparé et fourni par l'établissement JAMET de LORRIS. Environ 50 convives étaient présents.



* 24 septembre 2019:

repas d'automne. Repas préparé en totalité et fourni par Le Relais de CHATENOY.

Le service est assuré par les membres du Club pour 53 convives.

Les membres du bureau



concours de belote. Nous avons comptabilisé 88 joueurs.

* 26 novembre 2019:

activité promotionnelle avec la société PROCONFORT Salle polyvalente de la commune.

*28 novembre 2019 : activité promotionnelle avec la société R et M France : sortie au marché de Noël de REIMS et visite de la Cathédrale.

fournis pour le 10 novembre 2019.

* 17 décembre 2019 : repas de Noël : pour les mêmes raisons que précédemment nous reviendrons sur ce repas

Pour ces 2 activités il est difficile de vous en dire plus dans la mesure où les articles pour le bulletin municipal sont

* 17 decembre 2019 : repas de Noel : pour les memes raisons que precedemment nous reviendrons sur ce repas dans le bulletin 2021. Nous espérons avoir beaucoup de convives, il s'agit en général d'un repas gastronomique servi par le Relais de CHATENOY.

Voilà résumées en un bref aperçu les activités de l'année 2019.

Retour sur les activités promotionnelles et comment se déroulent-elles ?

Ces sociétés contactent le président et arrêtent une date. L'activité se déroule sur une journée : de 9h30 à 12h les participants assistent à une démonstration vente sans obligation d'achat. Le repas de midi est offert par ladite société. L'après-midi peut être libre ou une activité peut être proposée par la Société.

Si l'activité se déroule à NOYERS tout est gratuit (sauf les articles achetés).

Si l'activité se déroule ailleurs, le transport aller et retour ainsi que l'activité proposée sont payants pour les

participants (le petit déjeuner et le repas du midi restent gratuits).



Le Club propose également à ses adhérents des après-midi récréatifs les mardis tous les 15 jours selon un calendrier programme établi à l'avance et distribué lors de l'Assemblée Générale. Ainsi l'Assemblée Générale 2020 se tiendra le mardi 14 janvier.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Ce club est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes, la cotisation payable lors de l'AG pour l'année en cours est de 15 €. Lors du repas de Noël, une partie des bénéfices de l'année écoulée est réinjectée au profit des adhérents dans le prix du repas.

Pour ceux qui souhaiteraient obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le président actuel Mr Guy MEZARD au 02 38 96 38 26 ou auprès des membres du bureau.





Bon vent au Club



Les FÊTES et MANIFESTATIONS en 2019

LA FÊTE NATIONALE: 13 Juillet 2019



Ambiance ludique à partir de 17 h : des jeux de plein air pour tous, mis à disposition par la municipalité, avaient été installés devant la salle Raffard. Petits et grands ont été ravis de participer à ces activités récréatives.



La soirée s'est poursuivie par un repas « moules-frites ». Puis retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal ont clôturé cette journée.







Exposition Agriculture et Alimentation



Après les thèmes de la Forêt, la Loire, les Abeilles, l'Eau, cette année la municipalité de Noyers a choisi celui de l'Agriculture et de l'Alimentation, en partenariat avec le PETR du Montargoisen-Gâtinais et le Photo Club de Lorris. Cette exposition a été animée par le groupe folklorique

« Biaudes et Câlines » de Saint Benoît-

sur-Loire, et se composait de plusieurs quartiers : le climat et moi, Agriculture et Alimentation avec la présence d'agriculteurs locaux, Habitat durable et Énergie, Mobilité durable (Rezo Pouce). Le volet « Agriculture et Alimentation » comprenait également un marché de producteurs et la visite d'une exploitation avicole. Une conférence à l'initiative de

l'AMAP de Lorris et dont le thème était « Les consommateurs, soutien d'une agriculture paysanne et de proximité », a été suivi d'une dégustation d'une soupe préparée sur place.

Cette exposition, riche en échanges tant avec les habitants qu'avec les élus a été préparée en collaboration avec les agriculteurs





Noël 2018



Cérémonie des Vœux - Janvier 2019.



Cérémonie des Vœux - Janvier 2019.



Repas des Aînés – Mars 2019.



Marché du Terroir



Pâques 2019



Pâques 2019



Repas de l'UNC à Noyers, le 8 Mai



Cérémonie du 8 Mai



Cérémonie du 8 Mai

Les enfants, accompagnés par un enseignant, participent aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre.

À chacune de ces cérémonies, la commune vend des Bleuets de France. 60 % des fonds récoltés sont reversés à l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre) et 40 % à l'Union Nationale des Combattants.



Cérémonie du 11 Novembre





Distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 de l'école élémentaire de Lorris.



Adresses et numéros de téléphone utiles

POLICE		17
POMPIERS		17 18 ou 112
SAMU		15
SAMU POUR LES MALENTENDANTS		114
CENTRE DE SECOURS	Lorris	02 38 92 44 45
CENTRE ANTIPOISONS ANGERS	LOTTIS	02 41 48 21 21
SOS MAINS 24H/24		08 20 00 06 60
SERVICES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX		08 20 00 06 60
CABINETS INFIRMIERES D.E.		
Charlotte BILLAULT, Caroline VERDUGO	21 rue de la Noue, Lorris	02 38 94 88 79
Brigitte BAYARD, Agnès PISSEAU, Céline FLOT, Laure-Isabelle FICK	12, place du Martroi, Lorris	02 38 92 46 11
CABINETS MASSEURS-KINESITHÉRAPEUTES	12, place du Martroi, Lorris	02 36 92 46 11
Mme et M. DEJONGHE, Mme PIERRE-LARTIGOT	37, rte de la Forêt, Lorris	02 38 92 46 65
Mme Florence RODIER-FOSSE	21, rue de la Noue, Lorris	02 38 92 37 74
DENTISTES	21, Tue de la Noue, Lorris	02 30 92 37 74
Dr Daniela FERREIRA	23, place du Martroi, Lorris	02 38 92 35 70
Dr Paulo CASTRO	23, place du Martroi, Lorris	02 38 94 83 19
Dr Rui MARQUES	23, place du Martroi, Lorris	02 38 92 35 70
Garde des dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 17h	23, place du Martiol, Lorris	02 38 92 33 70
MEDECINS		02 38 81 01 03
Dr LALLEMAND	21, rue de la Noue, Lorris	02 38 92 40 10
Dr MARTIN	21, rue de la Noue, Lorris	02 38 92 40 10
PHARMACIE	21, rue de la Noue, Lorris	02 30 32 40 10
Jérôme THOMAS	11, place du Martroi, Lorris	02 38 92 40 09
PEDICURES-PODOLOGUES	11, place du Martiol, coms	02 38 32 40 03
Thibault OVAGUIMIAN	12, place du Matroi, Lorris	02 38 92 38 63
Alexandre STEIN	21, rue de la Noue, Lorris	02 38 93 34 70
OSTEOPATHE	21, rue de la Node, Lorris	02 30 33 34 70
Xavier LEMANE	12, place du Matroi, Lorris	06 51 42 58 17
SAGE-FEMME	12, place do Matrol, como	00 31 42 30 17
Mme Laeticia KASSI	21, rue de la Noue, Lorris	06 60 52 26 25
SOPHROLOGUE	21, rue de la Node, Lorris	00 00 32 20 23
Sarah BADER		07 68 38 24 86
VETERINAIRE		07 00 30 2 7 00
Clinique Vétérinaire Saint-Michel (SELARL)	1, rue du Chemin Vert, Lorris	02 38 92 40 06
ENSEIGNEMENT ET PETITE ENFANCE	Ly rue de chemin rery zerne	02 00 02 10 00
Collège Guillaume de Lorris	rue Saint-Lazare, Lorris	02 38 92 41 69
École Élémentaire Marc O'Neill	B.P. 12, Lorris	02 38 92 40 89
École Maternelle Marc O'Neill	rue Antoine de St Exupéry, Lorris	02 38 94 28 63
Garderie périscolaire	rue Antoine de St Exupéry, Lorris	02 38 94 28 66
Crèche et Halte-garderie	1, rue de l'Abzoue, Lorris	02 38 94 83 54
JUGE DES CONCILIATIONS	2, 120 20 1, 122020, 201110	
Service Civil du Greffe	84, rue du Général Leclerc, Montargis	02 38 85 24 42
REFUGE SPA	0.1, 1.20 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	
Association Gestion Refuge Animaux	84, rue du Général Leclerc, Chilleurs-au	102 38 32 98 11
SERVICES	o i, rue da deneral Ecciero, crimedio de	02 30 32 30 11
CARS - REMI CENTRE VAL DE LOIRE		08 00 00 45 00
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES	3, place Coligny, Châtillon-Coligny	02 38 92 52 27
(Permanence le jeudi tous les 15 jours de 9h à 11h30 au Centre Médico-Soc		02 30 32 32 27
EDF Dépannage ERDF	idi, 7 rec de la l'orec, como,	09 72 67 50 45
ENGIE Dépannage (N° vert)		08 00 47 33 33
GAZ Dépannage		08 10 33 30 45
GENDARMERIE NATIONALE	38, Fg de Sully, Lorris	02 38 94 07 25
LA POSTE	Rte de la ForêtLorris	3631
SICTOM	Châteauneuf-sur-Loire	02 38 59 50 25
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE D'OUSSOY		02 38 96 23 19
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE D'OUSSOY, Dépannage		06 03 32 60 21
VÉOLIA Eau		09 69 32 35 29
SERVICE D'AIDE À DOMICILE		
ADAPA	7, rte de la Forêt, Lorris	02 38 94 83 49
SOLIDARITÉ EMPLOI GÂTINAIS - SEG 45	7, rte de la Forêt, Lorris	02 38 94 84 57

Dates à retenir - Année 2020

Ce calendrier sera complété dans le courant du 2ème trimestre en fonction des décisions du prochain Conseil Municipal.

DATE	ÉVÈNEMENT	ORGANISÉ PAR
Samedi 4 janvier 2020	Vœux du Maire	Commune
Dimanche 8 mars 2020	Repas des aînés	Commune
Dimanche 15 mars 2020	Elections municipales 1er tour	
Dimanche 22 mars 2020	Elections municipales 2° tour	
Vendredi 8 mai 2020	Commémoration et repas	Commune et U.N.C.
Mercredi 11 novembre 2020	Commémoration	Commune et U.N.C.

1, 2, 3... BOITES A LIVRES

En 2017, deux boîtes à livres ont été installées, l'une au bourg, l'autre au lotissement de la Borde.

Cet été, l'idée d'une 3ème boîte, exclusivement réservée aux enfants, s'est imposée.

Christophe Vani, agent technique de la commune, a confectionné une jolie boîte colorée, installée sur l'aire de jeux de la Borde, créant ainsi un véritable « espace enfants ».

Malgré les plaintes déposées à la gendarmerie pour vandalisme, les dégradations répétées des livres et de la boîte située dans l'abri-bus de la Borde nous ont amenées à la changer d'emplacement. Les lecteurs adultes peuvent désormais retrouver des livres à l'angle de l'allée des Boutons d'Or et de l'allée des Primevères. Nous rappelons que pour le respect des lecteurs, seuls sont acceptés les livres en bon état, propres et récents. Nous nous réservons le droit de porter à la recyclerie, voire à la déchetterie, tout livre abimé et ne respectant pas les critères de laïcité et de valeurs républicaines.

Nous déplorons par ailleurs que des séries complètes

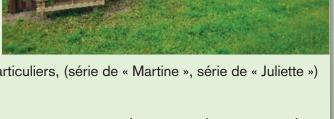
de livres pour enfants, donnés généreusement par des particuliers, (série de « Martine », série de « Juliette ») aient disparu cet été.

Malgré ces dysfonctionnements, le bilan reste positif.

Toujours soucieuses de la réussite de cette initiative, nous consacrons beaucoup de temps au bon fonctionnement de ces boîtes. Encouragées par la Mairie et de nombreux Nucériens, nous souhaitons que les lecteurs, petits et grands, prennent plaisir à la lecture.

Si vous souhaitez faire don de livres, vous pouvez contacter la Mairie au 02 38 92 40 72.

Les bénévoles Danièle Buizard, Michèle Relave, Chantal Thoreau



La boîte à livres dédiée aux enfants au

quartier de La Borde

Les commerçants dont les cartes de visite sont reproduites dans ce bulletin ont contribué à son financement. La Municipalité les en remercie.